

ASSOCIATION EMPREINTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social

1 Rue Saint Claude
77340 PONTAULT-COMBAULT

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

A Mesdames et Messieurs
les Membres de l'Association

EMPREINTES

1 Rue Saint Claude

77 340 PONTAULT COMBAULT

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Empreintes » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Votre association gère les budgets de différents établissements, sous contrôle de différents financeurs. A ce titre, et afin de se conformer à la réglementation spécifique de ce secteur d'activité, une comptabilité analytique est tenue.

Nos appréciations ne portent pas sur l'exactitude des comptes administratifs, transmis aux autorités de tarification, des différents services ou établissements, mais sur les documents combinés de fin d'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 1 juin 2018


CABINET Olivier PARIS
Commissaire aux Comptes

Patrice COUSIN

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

EMPREINTES Bilan Actif

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

ACTIF	Brut 2017	Amortissement 2017	Net 2017	Net 2016
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	106 046	66 821	39 225	45 297
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 453	25 504	17 948	5 362
Fonds commercial	6 000	6 000		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours	4 800		4 800	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	520 505		520 505	520 505
Constructions	3 767 729	1 425 069	2 342 660	2 456 192
Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 738	9 536	7 202	1 662
Autres	1 625 885	1 002 615	623 269	505 593
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	93 438		93 438	
Avances et acomptes				53 608
Immobilisations financières				
Participations	2 642		2 642	3 393
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	19 320		19 320	324 320
Prêts	147		147	46 147
Autres	283 285		283 285	253 736
TOTAL I	6 489 988	2 535 546	3 954 441	4 215 816
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	66 862		66 862	16 295
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	51 999		51 999	23 665
Créances				
créances clients et comptes rattachés	392 112	54 652	337 460	201 132
Autres	2 600 127		2 600 127	2 182 378
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	76		76	76
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 375 366		2 375 366	2 374 027
Charges constatées d'avance	17 614		17 614	46 678
		0	0	0
TOTAL II	5 504 155	54 652	5 449 503	4 844 252
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 994 143	2 590 198	9 403 945	9 060 068

EMPREINTES Bilan Passif

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	781 375	781 375
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	341 474	316 474
Report à nouveau	-594 446	-206 939
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	94 991	-128 804
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	768 804	768 804
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	105 586	-25 185
Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 692 060	1 749 777
Provisions réglementées	313 698	313 698
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	3 503 544	3 569 201
Provisions		
Provisions pour risques	99 727	150 944
Provisions pour charges	799 317	564 462
TOTAL II	899 044	715 406
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	403 151	270 406
Sur autres ressources		
TOTAL III	403 151	270 406
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 458 450	2 464 201
Emprunts et dettes financières divers	49 118	43 576
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	597 195	430 242
Dettes fiscales et sociales	1 351 222	1 268 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	132 208	40 187
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 013	258 769
TOTAL IV	4 598 207	4 505 055
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 403 945	9 060 068
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 319 578	1 207 866
3. Dont emprunts participatifs		

EMPREINTES CDR Charges

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

CHARGES	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	6 702	0
Variation de stock (b)	-50 561	-16 295
Autres achats et charges externes (*)	6 928 823	4 504 280
Impôts, taxes et versements assimilés	667 776	702 532
Salaires et traitements	5 104 586	4 454 635
Charges sociales	2 400 267	2 377 944
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	332 064	282 077
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	15 612	6 017
Dotations aux provisions	219 213	196 143
Autres Charges	57 020	41 059
TOTAL I	15 681 502	12 548 390
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	35 538	55 090
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	35 538	55 090
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	69 210	74 632
Sur opérations en capital		3 909
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	319	7 185
TOTAL IV	69 529	85 726
Impôts sur les sociétés (V)	901	884
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)	124 852	115 589
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	15 912 323	12 805 679
Solde créditeur = excédent	94 991	0
TOTAL GENERAL	16 007 314	12 805 679
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

EMPREINTES CDR Produits

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	804 006	529 124
Dotations et Produits de tarification	7 469 751	7 575 710
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	7 318 129	3 997 816
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	273 447	205 789
Cotisations	70	80
Autres produits (hors cotisations)	42 973	63 134
TOTAL I	15 908 377	12 371 654
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 480	1 243
Autres intérêts et produits assimilés	2 919	4 887
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 399	6 131
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	9 812	1 700
Sur opérations en capital	24 720	15 782
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 600
TOTAL IV	34 532	19 082
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	60 007	280 009
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	16 007 314	12 676 876
Solde débiteur - déficit	0	128 804
TOTAL GENERAL	16 007 314	12 805 679
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0

EMPREINTES Tableau des immobilisations

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2017	Acquisitions de l'Exercice 2017	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2017	Immobilisations au au 31 Décembre 2017	Contôle Immobilisations 2017
Immobilisations incorporelles					
201 Frais d'établissement	106 046			106 046	106 046
203 Frais de recherche et de développement					
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	28 887	16 789	2 223	43 453	43 453
206 Droit au bail		6 000		6 000	6 000
208 Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours		4 800		4 800	4 800
Immobilisations corporelles					
211 Terrains	520 505			520 505	520 505
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
213 Constructions sur sol propre	3 767 729			3 767 729	3 767 729
214 Constructions sur sol d'autrui					
215 Installations, matériel et outillage techniques	7 203	9 536		16 738	16 738
218 Autres immobilisations corporelles	1 400 209	325 629	99 953	1 625 885	1 625 885
Dont Matériel de transport (2182)	394 991	34 372	36 437	392 926	392 926
Dont Matériel de bureau (2183)	111 816	43 104	9 977	144 942	144 942
Immobilisations corporelles en cours		93 438		93 438	93 438
Immobilisations financières					
Participations	3 393		751	2 642	2 642
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	324 320		305 000	19 320	19 320
Prêts	46 147		46 000	147	147
Autres immobilisations financières	253 736	29 549		283 285	283 432
TOTAL GENERAL	6 458 174	485 741	453 927	6 489 988	6 490 135

EMPREINTES Tableau des amortissements

Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Amortissements	Amortissements cumulés au 31 Décembre 2016	Dotations de l'Exercice 2017	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2017	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2017	Contôle amortissements 2017
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement	60 749	6 072		66 821	66 821
2803 - Frais de recherche et de développement					
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	23 525	4 203	2 223	25 504	25 504
2806 - Droit au bail					
2807 - Fonds commercial (établissements privés)		6 000		6 000	6 000
2808 - Autres immobilisations incorporelles					
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains					
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
2813 - Constructions sur sol propre	1 311 537	113 532		1 425 069	1 425 069
2814 - Constructions sur sol d'autrui					
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	5 541	3 995		9 536	9 536
2818 - Autres immobilisations corporelles	894 616	207 634	99 634	1 002 615	1 002 615
28182 - dont matériel de transport	321 806	34 912	36 437	320 282	320 281
28183 - dont matériel de bureau	61 825	32 454	9 659	84 620	84 621
TOTAL GENERAL	2 295 967	341 437	101 858	2 535 546	2 535 546

ANNEXE 6 : TABLEAU DES EMPRUNTS AUTORISES ET CONTRACTES

2017

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année n	Solde capital fin de l'année n
					Capital			
Proclia	12/04/96	30	1.50%	277 380.99	148 996.02		13 921.32	135 074.70
CAP ACLPME	31/12/98	20		22 867.00	0.00		0.00	0.00
CDC	01/06/99	32	4.30%	145 897.00	64 580.96		4 723.98	59 856.98
CDC	29/08/02	20	3.70%	577 115.00	225 120.03		36 182.74	188 937.29
Crédit coop	22/11/06	15	4.65%	90 000.00	36 614.55		6 785.76	29 828.79
Crédit coop	15/01/08	20	5.45%	279 000.00	190 565.24		12 876.92	177 688.32
CAF	01/04/10	20	0.00%	43 450.00	30 415.00		2 172.50	28 242.50
Crédit coop	15/06/11	8	4.76%	60 000.00	21 251.06		8 198.91	13 052.15
Crédit coop	14/03/12	7	3.85%	50 000.00	17 560.33		7 617.28	9 943.05
Société Générale	01/11/12	20	3.70%	110 000.00	93 260.91		4 415.59	88 845.32
Société Générale	01/01/13	10	3.10%	40 000.00	25 468.04		3 923.00	21 545.04
Crédit coop	27/11/15	20	2.80%	423 288.39	398 628.07		16 213.44	382 414.63
TOTAL				2 118 998.38 €	1 252 460.21 €	0.00 €	117 031.44 €	1 135 428.77 €

EMPREINTES Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
 Groupe de dossiers : GROUPE EMPREINTES - TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2017 à 12/2017

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants au 31 Décembre 2016	Dotations de l'Exercice 2017	Reprises de l'Exercice 2017	Montants au 31 Décembre 2017	Contrôle provisions 2017
Réserves de Compensation					
10686 - Des Déficits d'Exploitation	113 155	25 000		138 155	138 155
10687 - Des Charges d'Amortissement					
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	311 426			311 426	311 426
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations					
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
145 - Amortissements Dérogatoires					
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
148 - Autres provisions réglementées	2 271			2 271	2 271
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé					
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant					
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques	80 944	31 517	12 734	99 727	99 727
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices					
158 - Autres Provisions pour Charges	634 462	235 744	70 890	799 317	799 317
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours					
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	39 040	15 612		54 652	54 652
59 - Dépréciation des Comptes Financiers					
Fonds Dédiés					
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	270 406	192 752	60 007	403 151	403 151
195 - Sur Dons Manuels Affectés					
197 - Sur Legs et Donations Affectés					
TOTAL GENERAL	1 451 705	500 625	143 631	1 808 699	1 808 699

EMPREINTES

ANNEXE

Au bilan avant affectation de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de **9 403 945,92 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de **94 991,47 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement n°2014-03 de l'autorité des normes comptables (ANC) des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	50 ans
- Travaux d'aménagement	de 15 à 25 ans
- Agencement	de 5 à 10 ans
- Mobilier	de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Électroménager	5 ans

Nous appliquons la réglementation sur les immobilisations par composants pour le parc immobilier de l'association.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de départ à la retraite :

Les engagements de départ à la retraite sont évalués, charges sociales comprises, à **17 625,69 €** au 31/12/2017.

Un complément de **61 684,40 €** a été comptabilisé au 31/12/2017 concernant les salariés de plus de 57 ans pour un total de provision pour départ à la retraite de **317 623,74 €**.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants :

Selon l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent au 31 décembre 2017 :

- Rémunérations :	200 634 €
- Avantages en nature :	0 €

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association Agissons a été fusionnée avec l'association Empreintes au 1er janvier 2017

EMPREINTES

VENTILATION DU RESULTAT en €

ETABLISSEMENT	Résultat Comptable	Reprise Année N-2 (1)	Résultat Gestion	Résultat Financier	Résultat Association
Secteur 93	105 697		110 410		4 090
<i>CME93</i>	101 607	4 713	106 321	106 321	-
<i>Autres</i>	4 090		4 090		4 090
Secteur NORD	25 266		23 410		85 689
<i>CHRS</i> -	19 660	- 2 832	- 22 492	- 22 492	-
<i>CME77</i>	310	976	1 286	1 286	-
<i>MNA77</i> -	41 072		- 41 072	- 41 072	-
<i>Autres</i>	85 689		85 689		85 689
Secteur CENTRE	124 347		- 125 499		- 123 680
<i>CHRS</i>	1 698	- 566	- 1 132	1 132	-
<i>TEMPORIS</i> -	2 365	- 585	- 2 950	- 2 950	-
<i>Autres</i> -	123 680		- 123 680		- 123 680
Secteur SUD	203 929		206 437		148 096
<i>CHRS</i>	24 856	- 765	- 24 091	24 091	-
<i>ACT 77</i>	37 110	11 182	48 292	48 292	-
<i>ACT 89</i> -	6 133	- 7 909	- 14 042	- 14 042	-
<i>Autres</i>	148 096		148 096		148 096
AGISSONS	- 115 554		- 115 554		- 115 554
SIEGE	-		-		-
TOTAL	94 991	4 214	99 205	100 565	- 1 360

EMPREINTES

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

1 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES		2017			
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles act C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
93 PANTIN					
AAP HU UTDRHIL 93	32 619	32 619		13 906	46 525
	-	-			-
NORD					
Service ASE	80 000	80 000	17 388		62 612
AEMS	6 000	6 000			6 000
DRIHL Aménagement Torcy	-	-			-
	-	-			-
CENTRE					
Aménagement Accueil de jour	50 000	50 000			50 000
Migrants Brie	43 470	43 470			43 470
Crèche dev durable	10 000	10 000			10 000
SUD					
ACT 77 2013 exc.	-	-			-
ACT 77 trop versé	13 817	13 817		8 000	21 817
CHRS 2013 exc.	-	-			-
Vehicule 9 pl ACT 89	-	-		25 000	25 000
Amenagement 6 pl ACT 89	-	-		35 327	35 327
Salle polyvalente ACT 77*	30 000	30 000		67 900	97 900
	4 500	4 500			4 500
TOTAL	270 406	270 406	17 388	150 133	403 151

EMPREINTES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2017			
		Montant Solde N-1 A	Reprises de provisions N B	Provisions passées N C	Solde en fin d'exercice
1510000 Provisions pour risques		10 400.00	10 400.00	18 268.50	18 268.50
NORD CENTRE	Non récupération DG 12 av de Sylvie Départ Marie Daniel D forfait social	10 400.00	10 400.00	18 268.50	18 268.50
1511000 Provisions pour litiges		5 000.00			5 000.00
NORD		5 000.00			5 000.00
1515700 Provisions pour charges		34 544.00			34 544.00
SUD	ACT 77 Travaux appart.	34 544.00			34 544.00
1516100 Provisions pour retraite			2 334.00	11 915.00	9 581.00
Agissons			2 334.00	11 915.00	9 581.00
1518000 Autres provisions pour risques		31 000.00		1 333.33	32 333.33
93 Pantin Agissons	Pantin impayés	31 000.00		1 333.33	31 000.00 1 333.33
1588400 Provisions pour CET		207 700.82	2 577.47		205 123.35
SIEGE 93 Pantin NORD CENTRE SUD		41 309.80 118 141.27 18 924.99 3 647.29 25 677.47	2 577.47		38 732.33 118 141.27 18 924.99 3 647.29 25 677.47
1580000 Provisions pour risques RH		170 822.15	54 912.49	160 660.00	276 569.66
SIEGE NORD CENTRE Agissons	Litige DA MD Litige LL Litige AP Autres litiges Litige GS Litige ML Autres litiges Litige JPS 50 % Litige AP	89 700.00 50 300.00 30 822.15	54 912.49	70 000.00 35 000.00 3 660.00 19 000.00 22 500.00 2 500.00 8 000.00	34 787.51 70 000.00 35 000.00 50 300.00 3 660.00 19 000.00 30 822.15 22 500.00 2 500.00 8 000.00
1588200 Provisions pour retraite		255 939.34		61 684.40	317 623.74
SIEGE 93 Pantin NORD CENTRE SUD		47 630.60 73 189.00 65 061.74 52 194.00 17 864.00		4 265.40 20 478.00 1 117.00 34 243.00 1 581.00	51 896.00 93 667.00 66 178.74 86 437.00 19 445.00
TOTAL		715 406.31 €	70 223.96 €	253 861.23 €	899 043.58 €

ASSOCIATION EMPREINTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social

1 Rue Saint Claude

77340 PONTAULT-COMBAULT

==

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

A Mesdames et Messieurs
les Membres de l'Association

EMPREINTES

1 Rue Saint Claude
77 340 PONTAULT COMBAULT

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à PARIS, le 1 juin 2018

CABINET Olivier PARIS
Commissaire aux Comptes


Patrice COUSIN